NOTRE-DAME-DES-NEIGES ET LA COTE-DES-NEIGES

II

L ne faut pas perdre de vue que la mission de la Montagne, comme du reste les missions de la Nouvelle-Lorette, au Sault-au-Récollet, et celle d'Oka, sont le fruit de la générosité des Messieurs de

Saint-Sulpice.

Ils ont remplacé les membres de la Compagnie de Montréal et ont continué le plan d'évangélisation avec leurs ressources personnelles. Leur fortune n'est pas due à ce changement. Sans doute, la valeur des terrains a augmenté, mais il faut bien admettre une chose malheureusement trop ignorée, c'est que tous les messieurs du Séminaire ont appliqué à Montréal leur fortune familiale, leur patrimoine. Quand la couronne d'Angleterre a reconnu la légitimité de leurs biens par une charte (1842 Statuts refondus) elle en a réglé l'emploi, mais ceci n'affecte en rien leur provenance : ce sont des biens patrimoniaux. Rome du reste l'a proclamé lors de la division de l'ancienne paroisse de Notre-Dame. Or, depuis le berceau de Ville-Marie jusqu'à nos jours, ces biens ont été généreusement appliqués aux œuvres de charité, de défense du sol, de progrès religieux et social.

Dès que Mgr Laval, vers 1668, accepta les offres de Saint-Sulpice pour l'évangélisation des Indiens, on vit, d'après M. l'abbé Cuoq (Mémoires) : " des hommes portant "les noms les plus illustres se dévouer avec l'humilité "la plus parfaite et s'assujettir aux privations les plus pénibles. Nommons entr'autres : messieurs les abbés "Fénelon, demi-trère du célèbre archevêque de Cam-"brai : Lasearis d'Urfé, issu de l'ancienne maison impé-" riale de Constantinople, Louis Armand de Cicé, devenu "plus tard vicaire apostolique de Siam" (Sault-au-Récollet, page 122). M. de Bretonvillier, successeur de M. Olier, hit de grandes dépenses pour l'entretien des missions sauvages; M. Faillon l'affirme. (Vie de la Mère Bourgeois, I,274.) Lorsqu'elles furent toutes réunies en une seule mission, à la Montagne, M. Vachon de Belmont s'en constitua le généreux protecteur. Nous l'avons déjà dit, c'est lui qui construisit le second fort, de ses propres deniers. Quand